

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) – Analyse et propositions pour une politique énergétique efficace

1. GÉNÉRALITÉS

Les émissions de GES en France (CO₂, CH₄, N₂O, PFC, HFC, SF₆) depuis les années 1990 suivent des variations contrastées (voir figure 2) :

- une stabilité relative jusque vers les années 2005.
- une diminution régulière entre 2005 et 2014 résultant essentiellement de la baisse des émissions de CO₂ du secteur manufacturier et du secteur énergie.
- une stagnation sur 2014-2015, suivie d'un léger rebond dû à l'évolution défavorable du secteur électrique en raison d'une moindre disponibilité du parc nucléaire suppléé par des énergies fossiles.

Les secteurs critiques sont le transport, le bâtiment, et dans une moindre mesure l'agriculture (CH₄) (voir figure 1). Les efforts devront porter en priorité sur ces trois secteurs. L'objectif fixé par la loi LTECV pour 2023, soit des émissions limitées à 254 millions de tonnes, est de 19 % inférieur à la réalité actuelle ; il est d'ores et déjà inatteignable par la politique actuelle de l'énergie.

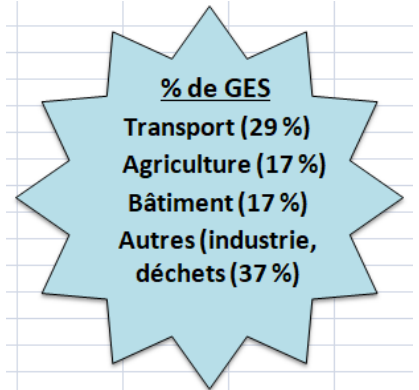


Figure 1 : Répartition par secteur pour 2015 (Source Citepa, 2017)

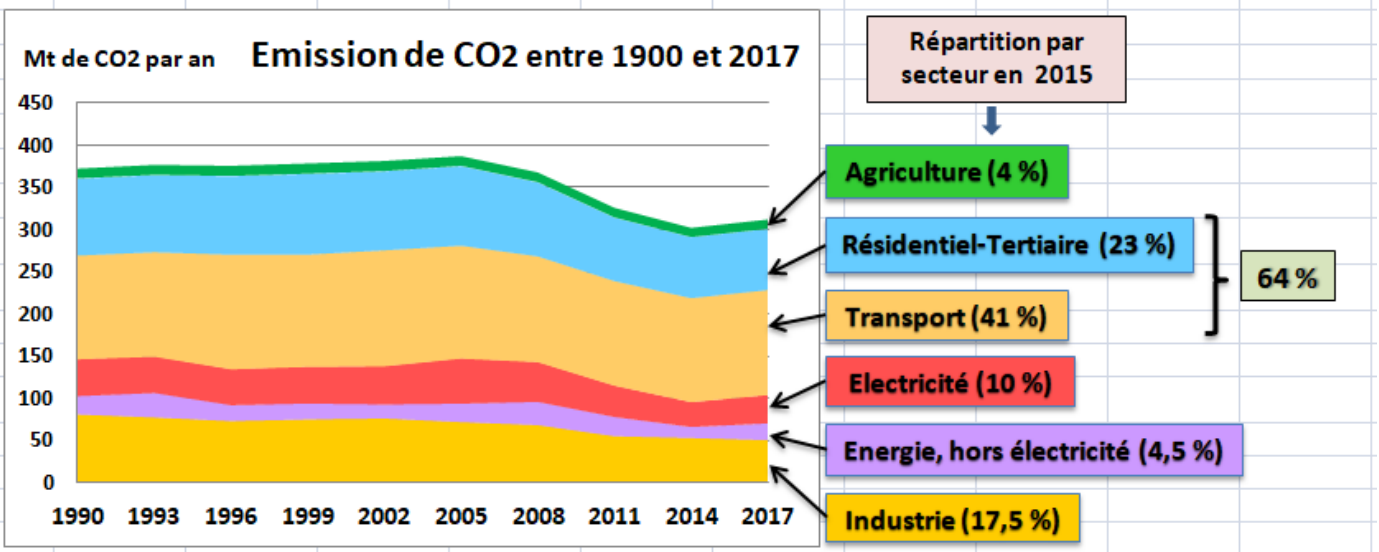


Figure 2 : Les émissions de CO₂ en France par secteurs entre 1990 et 2017 (Source : CGDD, avril 2018)

Si on examine par ailleurs la consommation en énergie finale, seule révélatrice des progrès en efficacité énergétique, on constate des progrès très insuffisants depuis le Grenelle de l'environnement. Notamment, dans les deux secteurs clés du bâtiment et du transport, les niveaux étant encore du même ordre que ceux de 2000.

| Consommation (Mtep) | 1990 | 2000 | 2005 | 2010 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Transport | 38,5 | 44,8 | 44,4 | 43,6 | 43,4 | 43,8 | 43,8 | |
| Industrie | 33,2 | 32,3 | 32,4 | 27,6 | 26,3 | 26,2 | 26,0 | |
| Résidentiel/tertiaire | 55,6 | 62,1 | 63,9 | 65,1 | 66,5 | 66,7 | 66,8 | |
| Agriculture | 3,9 | 4,2 | 4,7 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | |
| Divers | 10,7 | 19,6 | 19,2 | 13,9 | 14,3 | 14,8 | 12,4 | |
| Total | 141,9 | 163,0 | 164,9 | 154,7 | 155,0 | 155,0 | 153,4 | 155,4 |

Tableau 2 : Consommation d'énergie finale en France et par secteur entre 1990 et 2017 (Source CGDD, avril 2018)

2. LA LOI LTECV : ANALYSE ET CRITIQUE

La LTECV repose ainsi sur une confusion des objectifs destinée à préserver les engagements financiers du Gouvernement et à donner une image exemplaire de la France dans le cadre des COP, sans référence aux résultats réels. Alors que l'objectif vis-à-vis du climat est une **réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES)** au niveau mondial, le Gouvernement français continue à mettre en avant le développement des énergies renouvelables (EnR) électrogènes et la réduction du nucléaire, sans **aucun gain vis-à-vis des émissions de CO₂** mais aux dépens d'autres priorités comme :

- la baisse de la consommation énergétique grâce aux nouvelles technologies,
- la réduction de l'usage des combustibles fossiles dans les transports et les bâtiments.

Les choix politiques faits par les gouvernements successifs depuis le Grenelle de l'environnement et repris dans la LTECV induisent deux grandes fragilités dans la vision énergétique future du pays.

- **d'une part**, alors que notre pays pèse très peu dans les émissions mondiales (moins de 1 %), il s'est fixé, dans le cadre européen, des ambitions insoutenables, par exemple en acceptant pour 2030 par rapport à 2005 une baisse de ses émissions comparable à celle de l'Allemagne, alors que celle-ci émet 30 % de plus de GES par habitant. Les objectifs européens devraient veiller à une convergence des émissions de GES *per capita* en Europe (principe d'égalité), et non à imposer des réductions en fonction du seul PIB par habitant.
- **d'autre part**, l'impératif qu'il se fixe d'introduire une proportion croissante d'énergies renouvelables intermittentes (EnRi), éolienne et solaire essentiellement, dans la production électrique, associée à une diminution de la part de l'énergie nucléaire à 50 %, sera inefficace pour réduire les émissions de GES, car notre électricité est déjà largement décarbonée.

Cette réduction des émissions de GES en 2030 sera extrêmement difficile à respecter pour notre pays, voire inatteignable. Elle ne pourra en effet porter, pour l'essentiel, que sur les deux secteurs du transport et du résidentiel/tertiaire (1) et dans une bien moindre mesure sur l'industrie et l'agriculture.

Il apparaît clairement que le choix européen et français (dans la LTECV et la PPE), d'imposer des obligations sur les **moyens** à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de limitation de l'émission de CO₂ est un carcan qui s'oppose à une programmation efficace en vue d'atteindre des **résultats** en matière de réchauffement climatique.

3. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR UNE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE COHÉRENTE

Il faudrait préalablement à l'établissement d'une loi LTECV (ou de sa révision) définir et classer les objectifs que l'on se donne pour cibles en chiffrer le coût, et donner la priorité aux plus efficaces en termes de tonne de CO₂ épargnée par M€ dépensé. Aujourd'hui dans le contexte national mais aussi mondial, la limitation du réchauffement climatique à 2°C au plus de la température moyenne du globe d'ici la fin du siècle, est devenue fortement prioritaire, même si elle est peu probable (la limitation à 1,5 °C est déjà inenvisageable).

Face à l'échec du Grenelle de l'environnement aussi bien que de la LTECV, il est temps de revenir à une évaluation du rapport efficacité/coûts économique de la politique mise en œuvre, mais aussi du réalisme des évolutions sociétales envisagées. Economies d'énergie, accroissement de l'efficacité énergétique, choix des filières, sont à peser rigoureusement et complètement, avec leurs coûts directs et indirects, et leurs risques, tant techniques que financiers et sociétaux.

Les axes suivants doivent également être considérés :

Réduire l'emploi des combustibles fossiles devient le premier but à atteindre, avant tous les autres objectifs que sont la part d'EnR ou l'efficacité énergétique.

Maintenir l'indépendance nationale vis-à-vis des sources et des technologies énergétiques demeure indispensable.

Recueillir l'assentiment de la société est un élément dont on ne peut se dispenser.

Prendre en compte les emplois induits (transitoires et pérennes).

Les options pour réduire les émissions de CH₄ seront d'une autre nature : réduction de l'élevage bovin et des consommations correspondantes, et gazéification des résidus agricoles.

En conclusion, il est indispensable qu'une stratégie énergétique soit construite sur des bases techniques et économiques solides et objectives dans un esprit non partisan et non idéologique, après des débats ouverts dépassionnés. Ce sont des impératifs incontournables pour que les choix effectués contribuent à satisfaire efficacement les besoins et réduisent les risques liés aux incertitudes de l'avenir.

(1) On trouvera sur les fiches de synthèse N°16 et 17 des détails sur les axes d'amélioration proposés dans le secteur du transport et du bâtiment pour réduire les émissions de CO₂.

4. SOURCES

- [1] CGDD, avril 2018. Commissariat Général au Développement Durable
http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Energies_et_climat/Toutes_energies/Bilan/2017/bilan-energetique-france-2017-donnees-provisoires-avril2018.xls
- [2] Émissions de CO₂ par activité en 2017 | Insee
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015759>
Émissions de CO₂ par activité en 2017. Données annuelles de 2000 à 2017. Chiffres-clés. 02 août 2018.
Source : Citepa, Rapport Secten mai 2018.
- [3] Chiffes clé du climat – France, Europe et Monde – Editions 2017 & 2018.
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2764/1072/chiffres-cles-climat.html>
- [4] Transition énergétique – La France en échec. Analyse et perspectives. Gilbert BRUHL, Dominique GRENECHE, Maurice MAZIERE, Patrick MICHAILLE, Jean-Pierre PERVES, Jean-Pierre SCHWARTZ. Octobre 2018.